



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



N° ID : 033-213302615-20230221-2022_02_20_006-DE

En exercice: 14

Présents : 10

Votants : 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_02_20-006

Objet : Demande de subvention auprès du département de la Gironde pour la réfection de la toiture de l'église

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente un devis estimatif pour les travaux de réfection de la toiture de l'église d'un montant de 156 765 € HT (188 118 € TTC).

Elle informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier pour cette opération d'une subvention départementale de 25 % du montant HT (plafond de 120 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, DECIDE :

- **DE DEMANDER** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux de réfection de la toiture de l'église.

Fait à Lussac, le 20/02/2023

